



115246 - Doit-on se masser les oreilles dans le cadre des ablutions?

question

Je fais mes ablutions et prononce les Deux professions de foi et m'apprête à faire la prière. Puis je me souvient soudainement que j'ai oublié de me masser les oreilles. Que faut-il faire? Faut-il se limiter à les masser ou tout reprendre?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le massage des oreilles dans le cadre des ablutions est une pratique pérennisée par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Une divergence de vues oppose les ulémas quant à savoir si l'acte est un devoir ou une sunna. Les hanbalites en font un devoir sur la base de ce hadith rapporté par Ibn Madjah (443) d'après Abdoullah ibn Zayd (p.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «les oreilles font partie de la tête.» Mais l'authenticité de ce hadith est controversée. Al-Albani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) l'a vérifié dans Sahih d'Ibn Madjah. Si les oreilles sont une partie de la tête, on doit les masser comme celle-ci. Le plus grand nombre des ulémas soutient que l'acte est une sunna et non un devoir. Voir l'encyclopédie juridique (43/364).

On a rapporté de l'imam Ahmad que les ablutions de celui qui n'a pas massé ses oreilles sont correctes. Ibn Qoudah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit dans al-Moughni (1/90): « Les oreilles font partie de la tête. Si on applique le raisonnement par analogie, on doit masser les oreilles dans le cadre du massage de la tête. Al-Khallal dit: « ils (les disciples d'Ahmad ibn Hanbal) ont tous rapporté de lui que les ablutions de celui qui ne les masse pas soit par oubli, soit délibérément, restent suffisantes parce que les oreilles dépendent de la tête. Celle-ci ne se conçoit pas sans les oreilles. C'est parce qu'elles ne ressemblent pas au reste de la tête que leur seul massage ne saurait se substituer au massage de la tête, de l'avis de celui qui estime que le



massage peut se faire partiellement. Il demeure vrai qu'il vaut mieux les masser puisque le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) les massait avec la tête.

À ce propos, Roubayyie a vu le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) masser sa tête une seule fois de manière à en toucher l'intérieur et l'extérieur.

Ibn Abbas (p.A.a) a rapporté que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a massé l'intérieur et l'extérieur de ses oreilles. At-Tirmidhi dit que les deux hadiths sont authentiques. »

Cela étant, celui qui oublie de masser ses oreilles n'encourt rien. Ses ablutions sont correctes.

Allah le sait mieux.